

RAPPORT DU CONSEIL DU 25 MARS 2021

1. Modification du lieu de la réunion du conseil communal - Ratification

Ce point a été approuvé à l'unanimité

2. Procès-verbal de la séance antérieure - Approbation

Ce point a été approuvé avec 16 voix « pour », 2 « abstention » (MCS) et 2 voix « contre » (MCS).

Au point 16, en rapport avec le service citoyen, nous ne sommes pas d'accord avec les considérations reprises sur le procès-verbal hormis celle qui concerne la validation par le directeur financier.

3. Modification budgétaire n°1 du CPAS - Exercice 2021 - Approbation

Ce point a été approuvé avec 13 voix « pour » et 7 « abstention » (MCS et CDH +)

Nous nous abstenons car la vision du conseil de l'action social s'écarte régulièrement de notre philosophie.

4. Commission locale pour l'énergie - Rapport annuel 2020 - Information

5. Subsidés 2021 - Phase I - Approbation

Ce point a été voté à l'unanimité.

6. RCA - Comptes annuels 2020 - Approbation

Ce point a été voté à l'unanimité.

7. Assemblée générale extraordinaire d'ENODIA scirl du 19.04.2021 - Approbation

Nomination d'un administrateur : Layla Bouazza

Ce point a été approuvé avec 16 voix « pour » et 4 voix « contre » (MCS)

Acquisition des parts de BRUTELE par Enodia et certains pouvoirs locaux

Ce point a été approuvé avec 16 voix « pour » et 4 voix « contre » (MCS)

Sollicitation d'intérêt sur le principe de l'acquisition d'une part de Brutele.

Le Conseil Communal décide de ne pas marquer son intérêt sur le principe de l'acquisition par la Commune de Sprimont d'une (1) part de BRUTELE

Ce point a été voté à l'unanimité.

Mandataire unique chargé de représenter la Commune de Sprimont physiquement à l'assemblée générale extraordinaire du 19 avril 2020.

Monsieur Beaufays (MCS) représentera la commune à l'assemblée générale extraordinaire.

Ce point a été voté à l'unanimité.

8. Autorisation d'ester en justice - Affaire LA FAGNE contre la Commune de Sprimont - introduction d'un appel - Approbation

Ce point a été voté à l'unanimité.

9. Fabrique d'Eglise Saint-Joseph à Deigné (Aywaille) - Compte 2020 - Avis

Ce point a été voté à l'unanimité.

10. Fabrique d’Eglise Saint-Léonard de Banneux - Modification Budgétaire 2021 N°1 - Approbation

Ce point a été approuvé avec 16 voix « pour » et 4 voix « abstention » (MCS)

La Fabrique d’Eglise Saint-Léonard prend en charge les charges de fonctionnement du Foyer Halleux

Les recettes du Foyer Halleux reviendront-elles dans les finances de fabrique d’église ? L’échevine, Madame Defgnée, nous a répondu par l’affirmative et a ajouté : « Le soucis avec la Fabrique d’Eglise Saint-Léonard c’est qu’elle agit comme bon lui semble et ne pas prend en considération les remarques de la commune ». L’échevine est d’accord avec le Mouvement Citoyen

11. Fabrique d’Eglise Saint-Léonard de Banneux - Compte 2020 - Approbation

Ce point a été voté à l’unanimité.

12. Demande de la s.a. Général Construction - Cession de voirie (clos du Vallon) et cession d'emprise (CV n°22) - Approbation

Ce point a été voté à l’unanimité.

13. Demande de HUTSCHEMACKERS SA - Modification de voirie, rue de Damré et rue des Broux (SV n°214) - Approbation

Ce point a été voté à l’unanimité.

Le trottoir sera mis en place par la société immobilière.

14. Demande de M. HAMZAOUI et Mme CRISNER - Modification de voirie, rue de Broumaye (CV n°134) - Approbation

Ce point a été approuvé avec 16 voix « pour » et 4 voix « abstention » (MCS)

15. Demande de M. et Mme LAMBIN-YAHIA CHERIF - Modification de voirie, rue D’Esneux (CV n°15) - Approbation

Ce point a été approuvé avec 16 voix « pour » et 4 voix « abstention » (MCS).

16. Demande de Mme GOBERT – Déclassement du SV n°168 à Hotchamps - Approbation

Ce point a été voté à l’unanimité.

17. Adhésion à une centrale d'achats du Service Fédéral des Pensions - Accord-cadre d'assurance collective hospitalisation - Approbation

Ce point a été voté à l’unanimité.

18. Marché de Travaux - Transformation d'un bâtiment en Office du Tourisme - 2021 - Approbation

Ce point a été voté à l’unanimité.

19. Point supplémentaire - Aide à la lutte contre le sexisme dans les lieux publics – Approbation

Ce point a été voté à l’unanimité.

Evidemment, comme l’ont souligné dans leur document les conseillers du CDH +, il n’est nullement ici question de combat majorité-opposition. Pour rappel, nous ne sommes jamais d’une démarche combative mais plutôt constructive. Affirmer notre volonté pour une société moins discriminante et plus juste, c’est ce que nous faisons depuis le

début de nos mandats notamment à travers les points que nous déposons à l'ordre du jour.

Nous souhaitons faire quelques remarques :

1. Nous sommes surpris dans l'intitulé du point.

« Aide à la lutte contre le sexisme dans **l'espace public** » -

Ne devrions-nous pas modifier ce titre au profit de « aide à la lutte contre le sexisme (point).

2. dans le descriptif du point, nous pouvons lire : « Un message qui traduit le fait que nous travaillons à une société qui respecte, une société qui inclus, une société dans laquelle chacun a sa place et est un acteur à part entière. ». Dans ce cas, lutter contre le sexisme, n'est-ce pas un peu (trop) restrictif ? sur ce point, nous rejoignons Monsieur Doutreloup.

3. Cette démarche doit également être envisagée à tous les niveaux : l'éducation, le courrier venant de l'administration ...

4. Il n'existe pas au sein de notre commune un échevinat de l'égalité des chances. Monsieur le Bourgmestre : « ce n'est pas parce que cela n'existe pas qu'on ne l'aborde pas ... L'important est d'avoir une réflexion et je remercie le CDH d'avoir soulevé la question. Nous travaillerons mains dans la mains dans les 5 communes de la zone. »

Ce serait intéressant d'avoir un échevinat de l'égalité des chances mais aussi des droits cela donne la possibilité aux citoyens d'avoir un interlocuteur, une personne de référence, cela nous semble important.

Monsieur le Bourgmestre : « le relais par rapport à la zone de police est continu, je pense même que cela va se développer. »

Questions orales d'actualité

MCS : le Collège s'est prononcé le 23 mars 2021 quant au permis d'urbanisme relatif à l'établissement en zone agricole d'un hangar destiné au séchage de houblon et secondairement à la production soit l'installation d'une micro brasserie à Hayen. Le Mouvement Citoyen de Sprimont ne peut qu'encourager la création d'activités de ce type « micro brasserie » puisque cela suppose une activité artisanale au sens premier du terme, qui plus est, en l'espèce, liée à l'agriculture, domaine dont notre commune est en quelque sorte un porte étendard avec près de 50 % de superficies agricoles et des éleveurs dont la renommée et le savoir-faire, pour certains, ont même largement dépassé nos frontières. Cependant, à la lecture, ce dossier nous semble un peu ambigu et surtout lacunaire, ce qui risque malheureusement de desservir les demandeurs du permis et qui de plus inquiète beaucoup de Sprimontois soucieux de leur environnement direct, ce que l'on ne peut leur reprocher. Cela inquiète aussi les citoyens simplement attentifs au caractère rural de la Commune, soucieux de la protection des sites, de la protection de la biodiversité sur notre Commune et plus largement dans notre région et plus largement encore sur notre planète. Et enfin cela inquiète également celles et ceux soucieux de la bonne entente entre les citoyens et ceux soucieux de la cohésion sociale. Nous ne parlons donc pas seulement des riverains du site du Trixhe Nollet limitrophe du lieu où les auteurs du projet souhaitent s'implanter, mais nous parlons d'un mouvement d'opinion devenu extrêmement important et qui revendique la prévention et même la réparation du préjudice

écologique en général. Vous avez lu les remarques pertinentes des riverains émises lors de l'enquête publique. Sans entrer dans les détails mais par soucis d'information pour le public présent, en voici quelques unes :

- des doutes planent sur la destination du bâtiment, on parle d'un hall agricole de stockage et secondairement peut-être, si les moyens le permettent, d'une micro brasserie ;
- on note la présence d'une citerne à gaz justifiée au niveau de la notice d'incidences par la nécessité de fournir un approvisionnement ponctuel en électricité en attendant l'installation photovoltaïque. Par la suite on explique qu'une puissance de gaz est nécessaire pour les cuves de chauffe, pour brasser ainsi que pour les brûleurs et ventilateurs du séchoir à houblon.

Selon les dires de l'administration, la Commune lutte contre le bétonnage du territoire mais par contre, ici on est amené à se prononcer pour sacrifier 450m² d'une belle prairie humide en zone agricole d'intérêt paysager. Le Mouvement Citoyen de Sprimont a plusieurs questions.

1. Sur le plan environnemental : Pensez-vous que l'acceptation d'un tel projet (il n'est pas dit qu'il est accepté) surtout s'il inclut l'installation d'une brasserie soit cohérente avec la ratio legis d'une part et avec la déclaration de politique générale de la majorité ? Par ratio legis, on parle du Code de Développement Territorial (CoDT) qui stipule, dans son article R.II.36-12 : *la demande de permis doit être formellement motivée au regard de l'incidence de ces activités sur l'activité agricole, le paysage, la flore, la faune, le sol, le ruissellement, le débit et la qualité des cours d'eau*. Le même code rappelle que « *la zone agricole contribue au maintien ou à la formation du paysage ainsi qu'à la conservation de l'équilibre écologique* » et le même article qui précise en outre que « *la préservation des caractéristiques d'un site voisin protégé ... ne peut être mise en péril* ». Dans la déclaration de politique générale de la majorité, il est fait part de la volonté de « *créer un Plan Communal de Défense de la Nature dans le cadre du développement durable et de la biodiversité* ». Vous déclarez également encourager les entreprises, les habitants, les agriculteurs, à mieux respecter encore l'environnement, notamment en donnant des conseils.

Et enfin, dans le plan stratégique nous relevons quelques objectifs opérationnels : - favoriser le maillage écologique pour la création de zones protégées - collaborer avec les associations actives dans ce domaine aux actions visant cet objectif

2. Compte tenu des dispositions reprises tant dans la déclaration de politique générale que dans le plan stratégique, avez-vous, à titre préventif ou à d'autres fins, demandé un avis à la Division Nature et Forêt, et/ou à la Commission Royale des Monuments, Sites et Fouilles qui a classé le site Trixhe Nolle en 1998 ? Dans l'affirmative quel est leur avis ? Le Mouvement Citoyen de Sprimont souhaite avoir une copie des courriers ou mails échangés.

3. Sur le plan économique Il est fait un constat : la majorité déclare dans sa déclaration de politique générale « *Favoriser la création de Petites et Moyennes Entreprises, de Très Petites Entreprises et d'activités d'indépendant(e)s* ». Le type d'entreprise faisant l'objet du permis d'urbanisme qui nous occupe rentre donc dans les catégories que votre politique souhaite favoriser. Pourtant on constate, à notre avis en raison d'un manque de proactivité dans votre démarche et dans votre réflexion, que deux camps se sont constitués : les défenseurs de la micro-brasserie d'une part et les opposants d'autre part. Nous voulons attirer votre attention sur le fait que pour qu'une micro-brasserie centrée sur le circuit court soit rentable, il faut aussi qu'elle puisse aussi compter sur une clientèle de proximité,

circuit-court oblige. Cette situation de fait opposant deux franges de la population, hypothèque par la force des choses, et bien malheureusement, la réussite de ce projet qui vaut la peine d'être mis en valeur. Nous rappelons tel quel l'objectif repris dans le plan stratégique transversal 2.12.3.2 « Favoriser les filières courtes : rapprocher les consommateurs et les producteurs locaux en particulier les petites exploitations familiales »

4. Il vous a été suggéré dans le cadre de l'enquête publique de proposer au demandeur du permis d'installer son unité de production sur un site tel qu'un zoning existant, friches industrielles, un site en tous les cas mieux adaptés à son activité et mieux équipé. Quelle démarche avez-vous entreprise à ce sujet ? Des conseils, ainsi que vous le suggérez dans la déclaration de politique générale, ont-ils été donnés à ce propos ?

5. Sur le plan de la participation citoyenne : on constate l'émergence de deux tendances devenues antagonistes et nous mettons donc en cause la méthode de gestion obsolète de ce type de dossier que font généralement les partis traditionnels que vous représentez. Ces méthodes ne favorisent nullement la confiance entre les Sprimontois, alors qu'il serait souhaitable de les rassembler plutôt que de les diviser. Dans votre déclaration de politique générale, on lit encore : "*La participation citoyenne sera encouragée durant cette mandature pour permettre à la population d'être partie prenante et d'exprimer son point de vue dans différents projets*". Dans les objectifs du plan stratégique transversal, on peut lire encore : - *Offrir un cadre de vie convivial et adapté aux besoins des citoyens* - *Associer et consulter les citoyens sur des projets de proximité* - *Encourager les initiatives contribuant à donner une place aux jeunes dans la vie de la commune.* - *Soutenir les initiatives citoyennes visant la mise en valeur de l'esprit et de l'histoire des villages sprimontois.* Dès lors le Mouvement Citoyen de Sprimont regrette : - qu'il n'y ait pas eu dans ce dossier de la part du Collège la moindre démarche proactive, la moindre invitation à une discussion entre les parties intervenantes - qu'il n'y ait pas eu la moindre proposition pour faire agir l'intelligence collective et partager ses bénéfices - qu'il n'y ait aucune reconnaissance de l'expression des jeunes qui s'expriment avec les seuls moyens dont ils disposent, par rapport à ce projet, voir une volonté de les faire taire, comme celle que vous imposez parfois à celles et ceux qui critiquent trop ouvertement vos décisions. Le Mouvement Citoyen de Sprimont est inquiet quant au fait que sans changement de politique de votre part il y aura manifestement dans ce dossier un gagnant et un perdant, alors qu'il pourrait en être autrement. Le Mouvement Citoyen de Sprimont peut-il espérer qu'un jour vous prendrez la mesure de l'importance de débattre des projets et des problèmes portés par les Sprimontois impactés et concernés par ces problèmes et ces projets et de les faire participer à la décision, plutôt que de croire que vous avez le monopole de savoir ce qui est bon pour les citoyens ?

Le Collège : Premièrement, il n'y a pas l'envie de répondre à ce genre d'interpellation qui insulte le Collège. C'est en effet une insulte de dire que le Collège n'écoute pas les citoyens, qu'il ne travaille pas avec les citoyens et qu'il n'est rien fait pour les citoyens et enfin que le Collège fait tout de travers. Vous ne savez pas comment le Collège a analysé ce dossier, comment les citoyens ont été abordés et comment le Collège travaille. C'est une interpellation qui va encore être regrettable pour les services communaux qui travaillent de façon intègre et complètement objective dans les dossiers. Deuxièmement, le point a bien été présenté au Collège dernier (mardi 23/03/2021). Ce point ne peut être débattu aujourd'hui (25/03/2021) vu que le demandeur n'a encore reçu aucune notification de la décision. C'est une question de respect de la procédure, quel que soit le dossier. Il pourra en être discuté en huis clos mais pas en séance publique. Les conseillers communaux doivent savoir que si un point est passé au Collège quelques jours

avant, il y a lieu de respecter la suite de la procédure dont le respect des délais de notification aux demandeurs.

La Commission Royale des Monuments et Sites a été consultée. Elle n'a cependant pas souhaité remettre un avis officiel puisque le projet ne se situe pas sur le site classé du Trixhe Nollet.

Le Collège répond au conseiller MCS qu'il peut obtenir plus d'informations auprès du service urbanisme qui lui répondra comme cela a été le cas précédemment.

MCS souhaite préciser qu'il ne s'agit pas de critiquer la décision qui a été prise dans ce dossier puisqu'elle n'a pas été évoquée. Il a juste été mis en exergue que le Mouvement Citoyen de Sprimont regrettait qu'il n'y ait pas eu **entre les deux parties la possibilité d'un débat, d'une discussion.** Le Mouvement Citoyen de Sprimont est persuadé que s'il y avait eu, dès le départ, la possibilité de réunir, avec un animateur de réunion compétent, les deux parties, elles seraient reparties avec une décision, un projet qui pouvait les satisfaire toutes les deux. Le regret est de constater qu'il est impossible de faire comprendre au Collège que le fait que les gens parlent entre eux, sans passer par l'intermédiaire du Mouvement Citoyen, puisse solutionner énormément de chose. Il est donc malheureusement constaté une scission entre deux franges de la population alors que c'est le genre de projet qui pourrait unir et créer une dynamique.

Le Collège : vous ne savez pas comment sont abordés et analysés les réclamations ou les points positifs qui sont présentés dans le dossier.

MCS : chaque fois que le Mouvement Citoyen de Sprimont fait une intervention, le Collège a l'air de prendre les intervenants pour des demeurés qui n'y connaissent rien. Cela est très méprisant.

Le Collège : ce n'est pas le cas. Lorsqu'il est précisé que la procédure doit être respectée par les conseillers, cela vaut pour l'ensemble des conseillers communaux.

Une conseillère MCS reprend le texte de l'intervention du conseiller MCS et fait remarquer qu'il n'a, à aucun moment, été question de remettre en question la façon de procéder et la qualité du travail des services communaux.

CDH + demande au Mouvement Citoyen de Sprimont si les auteurs du projet ont été consultés puisque cela paraît être essentiel surtout lorsque la volonté est de faire se rencontrer les différentes parties.

MCS : le Mouvement Citoyen de Sprimont a été interpellé, non pas les auteurs de projets, mais par plusieurs riverains. Après prise de connaissance du dossier et analyse objective des documents à disposition, **il n'est pas question pour le Mouvement Citoyen de Sprimont de prendre parti pour l'un ou l'autre.** Le Mouvement Citoyen de Sprimont essaie d'éclairer le Collège sur une manière de travailler. Si le Mouvement Citoyen de Sprimont recevait un mandat en ce sens, il pourrait organiser volontiers une rencontre sur base des techniques d'intelligence collective. En l'état actuel des choses, il est juste fait le constat qu'il serait souhaitable que les parties aient pu se rencontrer. Il est vrai que le Mouvement Citoyen de Sprimont estime qu'il y a des lacunes dans le dossier mais il n'a pas été dit qu'il était contre le projet.

MCS: le masque étant à présent obligatoire pour les élèves de 5ème et 6ème primaire, est-il prévu d'en distribuer aux enfants comme cela avait été le cas pour les adultes ?

Le Collège : vu les toutes récentes décisions, dont celles prises l'après-midi de fermer les écoles primaires et maternelles à partir de lundi (29/03/2021) cela n'est pas prévu. De plus, même si le Collège a appris depuis un an à anticiper ce qui pouvait l'être, il n'est pas possible de connaître les conditions qui seront applicables lors de la rentrée prévue le 19/04. Des stocks sont disponibles, s'il y a des demandes elles pourront être honorées. Il est fait remarqué qu'il n'a pas été distribué de masque aux élèves du secondaire. Durant la semaine de « fermeture », des garderies seront organisées dans les différentes implantations, contrairement à la centralisation qui était organisée lors du premier lock down puisqu'il y avait à ce moment-là peu d'enfant qui la fréquentait. La garderie du mercredi après-midi est également assurée même si les activités seront adaptées vu que dans ce cas il s'agit d'un rassemblement au même endroit. Une garderie est donc mise en place dans chaque implantation pour le mercredi après-midi également. Les parents ont été informés fin de journée. Il est prévu, suite à une collaboration entre les directions et les enseignants, que des livrets de révision, non obligatoires, soient mis à disposition des élèves et ce même malgré le peu de temps laissé aux enseignants, dont le travail doit être souligné au passage. Certains enseignants proposeront également des activités par vidéo, de façon facultative, aux enfants. Les stages organisés pendant les vacances sont bien maintenus avec les aménagements nécessaires.

MCS : lors de chaque conseil communal, il y a +/- vingt points à l'ordre du jour.

- Sur quels critères sont choisis les points qui sont repris dans les brèves qui figurent dans le bulletin communal ?
- Lorsque les votes sont inscrits, il serait souhaitable d'indiquer comment les groupes ont voté (pour-contre-abstention) et d'indiquer pourquoi tel groupe a voté contre ou s'est abstenu puisqu'il est indiqué pourquoi il a été voté pour. C'est une question de fournir une information complète aux citoyens.

Le Collège :

- C'est suite à une concertation entre la responsable de la communication et la direction
- Il s'agit des « brèves », cela doit donc rester bref. Le nom du groupe peut être ajouté à côté du vote. Le bulletin communal est un bulletin d'information et non un bulletin politique. Il y a d'autres moyens de communication possible pour s'exprimer. C'est suite à une concertation entre la responsable de la communication et la direction que le résumé des points est établi et il est à chaque fois prévu un renvoi vers le site Internet de la Commune où se trouvent tous les procès-verbaux approuvés des conseils communaux. Le Mouvement Citoyen de Sprimont est invité à prendre contact avec la responsable de la communication.

Nous avons donc pris contact avec la responsable de service communication.

A la question : comment sont choisis les points des conseils qui figurent dans le bulletin communal ? Il nous a été répondu que ces points étaient choisis par le service communication et Madame la Directrice Générale puis validés par Mme Vangossum, échevine.

Nous avons demandé pourquoi aucun point pour lequel la majorité vote « contre » n'est publié dans le bulletin communal ? Il nous a été répondu que cela n'arrive pratiquement jamais (le vote contre). Nous avons souligné que cela arrive régulièrement par rapport aux points déposés par notre Mouvement Citoyen.

En ce qui concerne la possibilité pour chaque groupe d'argumenter de manière brève son vote. Il nous a été répondu que ce n'était pas possible car il ne s'agit pas d'un bulletin politique. Selon notre point de vue, « brèves » ne signifie pas « incomplets » et permettre à chaque groupe d'expliquer brièvement sa position permet une position plus neutre et bien plus complète vis à vis des citoyens. Cette procédure permettrait à ce bulletin de rester un bulletin communal d'information. La majorité argumente son vote « pour » en

utilisant parfois une colonne et demi de texte, ne serait-il pas possible de laisser 2 lignes d'argumentation à chaque groupe ? non.

Par rapport à l'édito de Monsieur le Bourgmestre, nous avons proposé, il y a plusieurs mois que cet éditto soit rédigé par différentes personnes : un employé de l'administration, une conseillère de l'opposition, un artiste local ... Nous n'avons pas vraiment reçu de réponse à cette proposition.

MCS : Le ministre de l'énergie, Philippe Henry, a déclaré « les communes vont bientôt se préparer à choisir un Gestionnaire de Réseau de Distribution.

Tout doit être prêt pour 2023. Cela n'arrive pas tous les jours, car cette procédure vicennale (tous les 20 ans) va permettre d'amener dans les conseils communaux la question de la relation à l'énergie et de la gestion du réseau dans le cadre de la transition énergétique. Il serait intéressant pour les conseils communaux de se pencher sur la question ». En 2023, les communes wallonnes devront donc se positionner : garder leur gestionnaire de réseau actuel pour le gaz et l'électricité ou aller vers un autre. C'est une démarche qui n'est possible dans l'état actuel de la réglementation que tous les vingt ans. Après quelque recherche, il apparaît que la Commune de Sprimont est liée à RESA qui semble ne pas être dans le peloton des distributeurs les plus chers mais ce n'est pas le moins cher non plus. C'est pareil pour les communes avoisinantes comme Chaudfontaine, Theux, Pepinster, Aywaille, Comblain-au-Pont, Esneux. Si la Commune de Sprimont n'est pas trop mal lotie, la donne peut changer. Si on veut avoir une vision sur l'avenir et se prémunir d'un renversement de situation, ou si on veut simplement avoir la capacité d'offrir aux citoyens la meilleure offre de service, ce qui est le rôle d'une commune, il faut acquérir une liberté de choix. Les communes et particulièrement celle de Sprimont ne devraient-elles pas réagir de telle manière que cette proposition fantaisiste puisse être finalement exécutable ? En effet la plupart des communes si pas la totalité se trouvent dans l'impossibilité de changer de distributeur de réseau. Monsieur Cédric Halin, Bourgmestre de Olné, donne deux causes à cela :

1. Les règles alambiquées du décret énergie, et notamment la règle des communes enclavées qui interdit à une commune de choisir un gestionnaire qui n'est pas présent sur une commune limitrophe. Ainsi si Sprimont veut quitter RESA, sa seule option est d'aller chez RESA.
2. D'autre part même si une commune avait la possibilité de changer de gestionnaire, le coût pour le faire est impayable. Toutes les infrastructures comme les câbles, poteaux, armoires appartiennent au gestionnaire. Du coup pour changer il faudrait que la commune rachète l'ensemble des installations. Ce qui prendrait des années et coûterait des millions d'euros à la commune.

Le Collège est-il conscient de cet état de chose ? Que le Collège compte-t-il faire pour sortir de cette situation de monopole de RESA ?

Le Collège : il est souhaitable que le Ministre Henry soit lui-même conscient de cette situation. C'est à la Région à faire changer les choses car ce type de décision n'appartient pas aux autorités communales. Comme ce n'est pas l'équipe communale de l'environnement qui pourrait agir, il appartient à chacun de remonter ses remarques et interrogations, au niveau politique, vers ses autorités supérieures.

MCS : le Mouvement Citoyen de Sprimont a été interpellé par un citoyen disant ceci « *En août dernier, j'ai dû regarder brûler la maison de mon voisin juste à côté de la mienne ainsi que tous les villageois qui étaient sur place alors qu'il y a une caserne de pompiers à dix minutes du village. Ils ont mis quarante minutes pour arriver, au lieu de dix*

minutes. Vous pouvez aisément comprendre la différence de dégâts. En conséquence je vous demande, ainsi que tous les villageois, de faire changer cet état de chose de toute urgence, merci et nous comptons sur vous ». Le Collège peut-il rappeler la justification du choix du service incendie de Theux plus tôt que celui d'Aywaille ? Y a-t-il un intérêt pour nos citoyens de faire un autre choix que Theux comme service d'incendie ?

Le Collège : la répartition des zones de secours a été faite en son temps. C'est toujours problématique lorsque vous êtes à la limite extrême de la zone par rapport à la situation de la caserne. La Commune de Sprimont est dans la zone Vesdre-Hoëgne & Plateau (zone reprenant le poste de Theux et non celui d'Aywaille) et est donc desservie par cette zone, avec le soutien des équipes d'autres zones. Il est fréquent, sur un incendie conséquent, d'avoir la présence de plusieurs pompiers de différentes zones. Monsieur Damien Fontaine, conseiller communal et pompier bénévole pour le poste d'Aywaille, explique que les deux zones peuvent intervenir sur le territoire de Sprimont. Theux interviendra en tant que territorialement compétent. Lorsqu'il y a un sinistre qui se déroule à Sprimont, le poste d'Aywaille est quant à lui appelé en tant que poste plus rapide (PPR) de façon à ce que deux corps de pompiers puissent déjà intervenir et être en force tant au niveau du matériel qu'au niveau du nombre d'hommes. En ce qui concerne la rapidité, il faut savoir que quasi tous les pompiers de Theux habitent dans la rue de la caserne, ce qui n'est pas le cas des pompiers d'Aywaille à qui cela peut prendre plus de temps pour arriver à la caserne et donc démarrer. La caserne de Theux arrive souvent avant la caserne d'Aywaille et est donc généralement plus rapide pour intervenir sur le territoire de Sprimont. Dans l'intérêt du citoyen et vu la dynamique en place, l'objectif est de travailler ensemble. Quant au quarante minutes évoquées, cela paraît vraiment long. Mais il est vrai que cela paraît long quand on est face à un début d'incendie ou un incident. Ce qu'il faut retenir c'est que tout est mis en place pour que les pompiers puissent arriver le plus rapidement possible.

La commune distribuera-t-elle des masques aux enfants ?

Comment aller vous organiser la semaine prochaine ?

On maintient les stages de façon modifiée.